

DESTINATAIRES :

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Objet : Modalités de collecte des fonds FPTLV

Origine : Service Communication

N/REF. : KH/ST/09-11

Dossier suivi par : Christophe CHIRET,
Service Financier

E-mail : c.chiret@anhf.asso.fr

Paris, le 22 septembre 2009



La Présidente

Madame, Monsieur le Directeur,

Afin d'améliorer la qualité des services proposés par l'Association, le Conseil d'administration de l'ANFH, en sa séance du 13 mai 2009, a délibéré sur la simplification des modalités de collecte des fonds destinés au financement de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie des agents de la fonction publique hospitalière.

Les éléments pratiques de cette opération vous seront communiqués dans les meilleurs délais, mais je tenais dès à présent à vous informer des évolutions prochaines.

A compter du 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des contributions collectées par l'ANFH fera l'objet d'un versement mensuel calculé grâce à un paramétrage du système d'information de la paie des agents de votre établissement. Ainsi, les formalités administratives liées au versement des cotisations à l'ANFH seront considérablement allégées et simplifiées.

En espérant que ce dispositif, attendu par de nombreux établissements, vous apportera pleinement satisfaction,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Laurence BRAY

265 rue de Charenton
75012 PARIS

Tél : 01 44 75 68 00

Fax : 01 44 75 68 68

www.anfh.asso.fr